

# Conditions Générales de Vente – Vente de Bons cadeaux

**SAS Les Cabanes Perchées du Mas del Bosc**  
246 route du Mas del Bosc – 46350  
Lamothe-Fénelon  
R.C.S. Cahors

## Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent la vente des bons cadeaux émis par **Les Cabanes Perchées du Mas del Bosc** (ci-après « l'établissement »).

Dans le cadre de la vente de bons cadeaux, il convient de distinguer :

- **L'acheteur** : personne physique ou morale qui achète le bon cadeau et en règle le montant auprès de l'établissement.
- **Le bénéficiaire** : personne désignée par l'acheteur pour profiter du séjour correspondant au bon cadeau.

L'achat d'un bon cadeau implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV par l'acheteur.

L'utilisation d'un bon cadeau par le bénéficiaire implique l'acceptation des **CGV applicables aux séjours** en vigueur au moment de la réservation.

## 1. Objet

La boutique cadeau propose la vente d'un titre prépayé permettant à son bénéficiaire de réserver un séjour auprès de l'établissement, dans les conditions prévues aux présentes.

Deux types de produits distincts sont proposés :

- **Le Bon Cadeau (ou Coffret Séjour)** : il donne droit à une prestation précise (par exemple : une nuit en cabane avec petit-déjeuner inclus), telle qu'indiquée sur le bon et dans le mail de confirmation. Son utilisation est limitée à cette prestation et ne peut être convertie en valeur monétaire ni utilisée pour une autre formule.
- **Le Chèque Cadeau** : il correspond à un montant déterminé, utilisable comme moyen de paiement sur tout ou partie des séjours proposés par l'Établissement. En cas de montant insuffisant, le bénéficiaire devra régler le complément.

## 2. Paiement

Le bon ou chèque cadeau doit être réglé en totalité lors de la commande.

Celle-ci n'est validée qu'après réception du paiement complet, aucun envoi n'étant effectué avant règlement.

### Moyens de paiement acceptés :

- Carte bancaire (Visa, Mastercard)

- Virement bancaire : Banque Populaire – IBAN : FR76 1780 7008 0855 6211 6888 987 / BIC : CCBPFRPPTLS
- Chèque bancaire ou postal (pour comptes français uniquement) établi à l'ordre de « Les Cabanes Perchées du Mas del Bosc »
- Chèques Vacances ANCV (papier ou dématérialisé)

Adresse d'envoi : *Nid'en Ô – 246 route du Mas del Bosc – 46350 Lamothe-Fénelon*

---

### 3. Validité

Les bons cadeaux sont valables pour une durée de **12 mois à compter de la date d'achat**. Le bénéficiaire doit réserver son séjour dans ce délai. Passé ce délai, le bon cadeau sera considéré comme **périmé** et ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

Une prolongation exceptionnelle peut être accordée **uniquement avant l'expiration du bon** contre un supplément de 20€.

---

### 4. Utilisation

Le bénéficiaire pourra réserver son séjour à la date de son choix, sous réserve de disponibilités.

- Les conditions de séjour (jours d'ouverture, durées minimales, etc.) peuvent évoluer entre la date d'achat du bon et la date de réservation effective. Ces conditions sont **susceptibles d'évoluer** et ne sont **pas contractuelles** au moment de l'achat.
- Si l'acheteur a acquis le bon cadeau dans l'objectif d'une période ou d'une configuration spécifique (exemple : une cabane particulière), l'établissement n'a pas l'obligation de garantir cette condition, sauf si cela est expressément

mentionné sur l'offre.

- Lors de la réservation, si le montant du séjour excède la valeur du chèque cadeau, le bénéficiaire devra régler la différence au moment de la réservation.
- Si le montant du séjour est inférieur à la valeur du bon ou du chèque cadeau, aucun remboursement ni avoir ne sera effectué sur la différence.

---

### 5. Rétractation et remboursement

Conformément à la législation en vigueur, l'acheteur bénéficie d'un **droit de rétractation de 14 jours calendaires** à compter de la date d'achat du bon ou chèque cadeau dès lors que celui-ci n'a pas encore été utilisé. La demande doit être formulée par écrit et adressée à l'établissement à [nideno46@gmail.com](mailto:nideno46@gmail.com). En cas de rétractation dans les délais, le montant réglé sera intégralement remboursé.

Passé ce délai de 14 jours, les bons cadeaux sont **définitivement non remboursables, non échangeables et non convertibles en espèces**.

Ils ne peuvent être prolongés qu'avec l'accord exprès de la Direction et, le cas échéant, contre règlement d'un supplément.

---

### 6. Responsabilité

L'établissement ne saurait être tenu responsable de la perte, du vol ou de la détérioration d'un bon cadeau.

---

### 7. Litiges

En cas de litige relatif à la vente ou à l'utilisation des bons cadeaux, le tribunal compétent est celui de Cahors (46000).